



Point 7 à l'ordre du jour :

Enfance, jeunesse, Evangile

Rapport du Conseil synodal

Session ordinaire des 16 et 17 juin 2017

Rapport de la commission d'examen pour le rapport du CS au Synode Enfance, Jeunesse et Evangile

1. Introduction :

La commission, composée de Mmes Sylvie Dépraz (diacre de la région 3), Sonia Estoppey (laïque de la région 2) et de Françoise Schneiter (laïque de la région 10) et de MM. Olivier Delacrétaç (laïque de la région 8, lequel a décidé de faire un rapport de minorité) et de Laurent Lasserre (pasteur de la région 5) et président de la commission, s'est réunie à 3 reprises : les 2, 9 et 16 mai dont le 9 avec Mme Myriam Karlström, membre du CS. La COMEX a reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions posées.

2. Examen du rapport :

La COMEX partage le point de vue que le catéchisme est en chantier et qu'il est important que le Synode se questionne sur le catéchisme et la manière de le proposer et de le vivre.

Nous regrettons cependant que ce rapport donne un sentiment négatif de la manière dont Chemin de vie et de foi » a été vécu dans les paroisses et les régions. Nous avons le sentiment que plusieurs paroisses et régions ont essayé de l'appliquer au mieux, avec les forces qui étaient les leurs et que suite à leurs expériences sur le terrain, elles l'ont adapté. Nous trouvons que ces efforts et ce travail méritent d'être reconnus à leur juste valeur.

Lors de notre rencontre, les enjeux présentés par Myriam Karlström rejoignaient bien la pensée des signataires de ce rapport.

«Le cœur de cette démarche est de trouver comment partager l'Évangile auprès d'un plus grand nombre d'enfants, de jeunes, de familles, qui sont nos prochains. Si on reste dans le système actuel, on a des contacts avec de moins en moins de familles. Essayons donc d'entrer en lien avec davantage de ces « prochains » en mettant en place quelque chose pour aller à leur rencontre».

Partageant le constat qu'il nous faut réformer les parcours de catéchisme, nous trouvons importante l'idée de proposer des parcours pour répondre au besoin du catéchumène *classique* et de proposer en parallèle des activités d'appel pour augmenter notre surface de contact avec les jeunes et leurs familles.

Les ministres des deux plateformes en lien avec la réflexion recherche action se réunissent pour travailler à ce chantier et les outils proposés par *Recherche et Développement* semblent adéquats.

Nous trouvons pertinent que le dispositif « Chemin de vie et de foi » soit suspendu tout en laissant aux lieux d'Église qui le souhaiteraient la possibilité de continuer à le suivre, à en garder les éléments pertinents ou à s'y référer. En outre, cette liberté permet aux différents intervenants d'appliquer d'autres moyens de dire l'Évangile aujourd'hui.

3. Décisions

La COMEX propose l'entrée en matière.

La COMEX propose de soutenir les décisions 1, 2 et 3 :

Décision 1

Le Synode prend acte du chantier *Enfance, Jeunesse et Évangile*, tel que décrit dans le rapport.

Décision 2

Pour permettre l'activation du chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile*, le Synode suspend le dispositif Chemin de Vie et de Foi tel que décrit dans le tableau « dispositif *Chemin de vie et de foi* ».

Décision 3

Le Synode demande que le chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile* figure à l'ordre du jour de la session de mars 2019.

Nous sommes conscients qu'en votant ces trois décisions, le Synode ouvre un grand espace et donne de grandes libertés aux acteurs de la catéchèse. Par contre, cela rend peut-être plus difficile, pour les délégués au Synode, de suivre ce qui se passe réellement sur le terrain.

Ce qui nous amène à proposer au Synode une 4^e décision :

Décision 4

Le Synode demande qu'un rapport d'information (non décisionnel) sur le chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile* soit donné en mars 2018.

Cette 4^e décision devrait permettre au Synode de suivre au mieux les différents développements du parcours catéchétique de notre Eglise et accessoirement de contribuer à rassurer ceux qui auraient quelques craintes concernant la suspension du dispositif *Chemin de vie et de foi* (décision 2)

Goumoens, le 19 mai 2017

La commission:

Laurent Lasserre (président), Sylvie Dépraz, Sonia Estoppey et Françoise Schneiter

L. Lasserre

Commission d'examen du
Rapport au Synode Enfance, Jeunesse et Evangile
Rapport de minorité

Nous nous sommes décidé à présenter un rapport séparé de celui de la Comex pour attirer l'attention sur quelques points où le Rapport « Enfance, Jeunesse et Evangile » nous semble insuffisant.

1. L'analyse de l'évolution actuelle

Le constat n'est pas contesté : le nombre des enfants qui ne suivent plus le catéchisme augmente malgré les efforts des divers acteurs de la catéchèse.

Selon le Rapport, les causes sont notamment la multiplication des « modèles familiaux » et la concurrence croissante des activités scolaires et extrascolaires.

L'analyse du Rapport se présente sous une forme essentiellement sociologique et statistique. L'approche sociologique est légitime et nécessaire. Mais elle ne touche pas le fond des choses. Le Rapport constate que « la société s'est déchristianisée ». Sans doute, mais une Eglise qui prétend apporter un sens spirituel aux choses de ce monde ne peut en rester là. Un tel constat appelle impérativement, de sa part, une explication ou en tout cas une investigation de type théologique approfondie.

Il nous paraît en particulier difficile d'établir un contact et de créer des liens véritables avec des distancés sans avoir une perspective sur les motifs fondamentaux, conscients ou non, de leur prise de distance, c'est-à-dire aussi sans savoir dans quelle mesure et avec quels risques nous pouvons entrer « en résonance avec les valeurs, les modes de vie, la spiritualité et les besoins des familles contemporaines ».

Nos propres insuffisances, dans tous les domaines, ne sont sans doute pas pour rien dans le fait que ces personnes s'éloignent de l'Eglise. Pour nous aussi, donc, cette approche théologique serait nécessaire.

2. Les parcours et les activités d'appel

Le projet de catéchèse nous est présenté comme un système double. D'une part, il y aura des « activités d'appel », destinées à établir le contact avec les personnes éloignées de l'Eglise. Ne pouvant se référer à une foi commune, les catéchètes devront s'adapter aux situations les plus diverses, être imaginatifs et trouver à chaque fois le ton juste.

D'autre part, on conservera la notion de « parcours » à l'usage de ceux qui demandent une formation traditionnelle.

Nous déplorons que le Rapport ne donne pas la moindre indication, même de principe, sur la mise en œuvre des parcours, ne serait-ce qu'une liste indiquant les thèmes, les rythmes, la couverture du territoire, les moyens à disposition, le rôle des laïcs, la formation et le recrutement des catéchètes.

Le Rapport met l'accent principal sur les activités d'appel. A propos des parcours, d'ailleurs, il parle de « la demande **encore existante** (c'est nous qui soulignons)

d'un certain nombre de jeunes et familles », ce qui semble indiquer qu'aux yeux de ses auteurs, cette forme de catéchisme pourrait, à terme, disparaître.

Nous croyons à l'inverse que plus les activités d'appel seront nombreuses, et plus il sera nécessaire de disposer d'une base catéchétique explicite et cohérente. Pour déployer ses branches et porter plus de fruits, un arbre ne doit pas réduire ses racines sous prétexte d'économiser la sève, mais les développer en proportion.

En ce sens, nous regrettons que le Rapport n'envisage pas la création ou la mise à jour d'un ouvrage de catéchisme systématique. Une telle publication servirait non seulement aux catéchètes et aux catéchumènes, mais aussi à l'ensemble des fidèles. Elle assurerait l'orientation générale des activités d'appel. Enfin, elle manifesterait clairement et sans ambiguïtés ce que l'Eglise continue de croire et de confesser même si le monde, pour l'heure, peine à l'entendre.

3. Non-entrée en matière

Nous ne contestons pas la désaffection partielle dont souffrent notre Eglise et le message chrétien en général. Nous ne contestons pas non plus la nécessité de revoir l'organisation catéchétique vaudoise et, notamment, d'augmenter les activités d'appel.

En l'état, néanmoins, et conformément à l'article 145 alinéa 2 lettre c du Règlement ecclésiastique, nous proposons au Synode de refuser l'entrée en matière et de renvoyer l'objet au Conseil synodal pour modification dans le sens du débat.

Résumé des motifs de notre proposition de non-entrée en matière :

- Déficit théologique du projet tant dans l'appréciation de la situation actuelle que dans la fixation des objectifs du nouveau catéchisme.
- Absence de description, même sommaire, du nouveau catéchisme, des nouvelles structures, des moyens envisagés, du rôle des laïcs et des modalités de fonctionnement tant des parcours que des activités d'appel.

Le renvoi au Conseil synodal aurait pour but, notamment, de lui permettre de combler ces importantes lacunes.

Essertes, le 23 mai 2017

Olivier Delacrétaz, membre de la Comex